

>> MUSIQUES ACTUELLES –AMPLIFIÉE / CHANSONS <<

LES ZICZACS DU CONSERVATOIRE...

Depuis 2003, le conservatoire de Lyon a ouvert ses portes aux musiques actuelles amplifiées et à la chanson. Loin des schémas traditionnels de l'enseignement de la musique, le parcours de formation prend en compte les spécificités des nombreuses esthétiques. Il s'adresse prioritairement à des projets artistiques (groupe ou solo).

L'équipe enseignante du département a voulu créer une dynamique particulière en s'appuyant sur la créativité, le groove, la musicalité, la scène, le travail du groupe, le désir de professionnalisation du projet artistique..., permettant aux musiciens de s'accomplir dans leur démarche.

Il s'organise sous forme d'ateliers liés au projet artistique du musicien. Les partenariats développés avec divers acteurs professionnels (studio, lieux de diffusion, lieux de résidences, réseaux professionnels, etc.) inscrivent la formation dans une dynamique culturelle locale.

Ils sont passés chez nous...

Azraël, Steno-P, Sérane, Buny et les 7 nains, carmen maria vega, La Bande à Jul, M.Barthelemy, Basma, Atch', Marine Futin, Evelyne Gallet, Buridane, Lily Luca, Deadwood, Les Elans d'Arkel, Le Baron Perché, Les magiciens du quotidien, Seul, Ubikar, Abrybuss, Ogo, Dag, 1tourzchants, Pierrepierre, boustère kitone, skope35, Mobius, HLMS crew ...

Auditions 2010-2011

Pré-inscription du 30 août au 11 septembre auprès de la scolarité

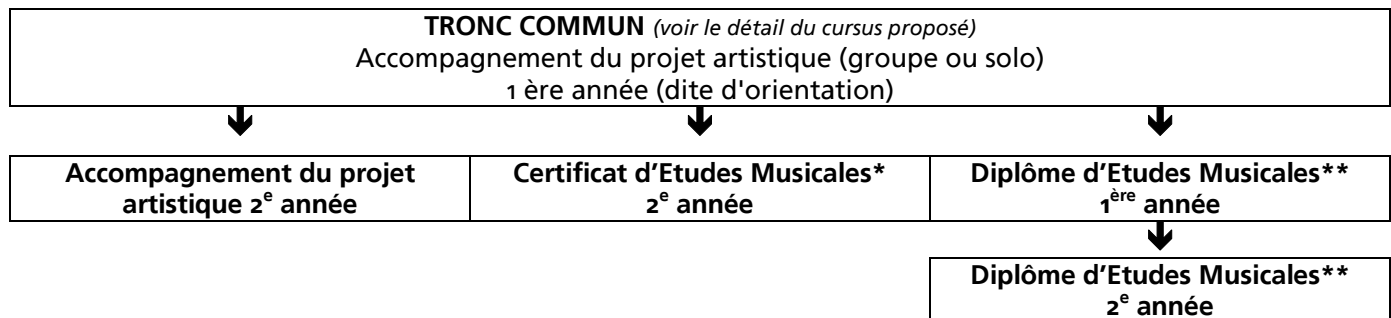
Auditions 23 et 24 septembre 2010 de 10h00 à 19h00

Tests d'admission pour le cursus DEM le 27 Septembre de 10h00 à 12h00

LES CURSUS

Le parcours de formation créé par le département musiques actuelles amplifiées / chanson s'adresse à des projets artistiques (groupe ou solo). Le cursus a pour objectif d'accompagner des musiciens dans le développement de leur projet. Il ne dispense pas d'apprentissages généralistes mais propose des outils permettant aux musiciens de s'accomplir dans leur démarche.

Les partenariats développés avec divers acteurs professionnels (*studio, lieux de diffusion, lieux de résidences, réseaux professionnels, etc.*) inscrivent la formation dans la dynamique culturelle locale.



*Certificat d'Etudes Musicales (CEM) ** Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

Le cursus accompagnement

Ce parcours non diplômante de deux années s'adresse à des groupes ou des musiciens ayant un projet artistique personnel

Il s'agit d'accompagner ce projet et de faire progresser chaque musicien au sein du projet

Il sert aussi de tronc commun pour les cursus diplômants (voir CEM et DEM)

CONDITIONS D'ENTREE

Avoir son propre répertoire, être capable à court terme de se produire sur scène

Sur audition et entretien avec le Jury

Faire une demande écrite (*les motivations, la formation, les concerts, l'avancement du projet, les objectifs à moyen terme...*)

LE CURSUS PROPOSE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET ARTISTIQUE (*solo ou en groupe*) :

- Les répétitions accompagnées (*2 heures hebdomadaires ou 4 heures / 15 jours*)
- Les concerts zicszacs (*entre 3 et 4 concerts / an*)
- Le studio (*1 journée enregistrement + mixage*)
- Les masterclass (*rencontres avec des professionnels*)
- Les ateliers (voir la liste en annexe)

VALIDATION

Contrôle continu, le passage en deuxième année est validé par l'équipe pédagogique

Le cursus Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

Ce parcours s'adresse à des individuels au sein d'un projet artistique (*en groupe ou solo*).

CONDITIONS D'ENTREE

A l'issue de l'année d'orientation (*tronc commun*) sur validation de l'équipe pédagogique

LES MODULES DU CURSUS

Module 1 : Projet artistique de l'élève

Les répétitions accompagnées et montées ponctuelles

Concerts et résidences

Module 2 : Projet individuel de l'élève (*au moins un atelier obligatoire*)

Ateliers de pratique instrumentale (*batterie, chant, guitare, basse, MAO*)

Ateliers de pratique collective (*créations ou reprises*)

Atelier Formation Musicale / Culture

VALIDATION DU CEM

Le jury externe sera composé de personnes qualifiées extérieures au département et au conservatoire (*Artistes, professionnels, enseignants...*). Le jury interne comprend les membres de l'équipe pédagogique du département et des membres de l'établissement.

Validation du module 1 (Jury externe)

Concert du projet artistique de l'élève (*20 minutes*)

Entretien avec les membres du jury portant sur le projet artistique présenté

Validation du module 2 (Jury interne)

Epreuves de Formation Musicale et de culture

Contrôle continu portant sur l'investissement et l'implication

Réalisation MAO d'un titre

Le cursus Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

Ce parcours s'adresse à des individuels et se déroule sur deux années.

Conditions d'entrée (2 possibilités)

1 - A l'issue de l'année d'orientation sur validation de l'équipe pédagogique

2 - Candidature individuelle sur dossier (*dispense par dérogation des cours du module 1, validation finale obligatoire pour obtenir le DEM*)

LES MODULES DU CURSUS

Module 1 : Projet artistique de l'élève (120 heures)

Les répétitions accompagnées

Les répétitions montées ponctuelles

(*Enregistrement, dossier de présentation du projet artistique, bio, myspace, connaissance d'un réseau...*)

Résidence / concerts

Insertion de l'élève dans la vie locale des musiques actuelles amplifiées / chanson

Module 2 : Projet individuel de l'élève (200 heures)

Ateliers de pratique instrumentale (*batterie, chant, guitare, basse, MAO*)

Ateliers de pratique collective (*création ou reprises*)

Ateliers Formation Musicale / Culture

Module 3 : Projet pré professionnel de l'élève (gestion autonome)

Participation pendant l'année aux projets du conservatoire (collaborations diverses avec d'autres départements)

Préparation d'une réflexion sur l'orientation professionnelle de l'élève

Les masterclass (*rencontres avec des professionnels*)

VALIDATION DU DEM

L'étudiant dispose de deux années pour valider chaque module du DEM

Le jury externe sera composé de personnes qualifiées extérieures au département et au conservatoire (*Artistes, professionnels, enseignants...*). Le jury interne comprend les membres de l'équipe pédagogique du département et des membres de l'établissement.

Validation du module 1 (Jury externe)

Concert du projet artistique de l'élève (20 minutes)

Evaluation de la prestation scénique, artistique et technique

Evaluation des compétences du candidat à préparer un concert

Entretien avec le jury portant sur la prestation scénique, le projet artistique présenté et le parcours de l'élève (15 minutes)

Validation du module 2 (Jury interne)

Epreuves de FM et de culture (Repiquage, réappropriation et commentaire d'écoutes)

et du secteur des musiques actuelles amplifiées / chanson

Contrôle continu de pratique instrumentale

Contrôle continu portant sur l'investissement et l'implication du candidat au sein du département, du conservatoire

Validation du module 3 (Jury externe et interne)

Présenter un enregistrement pré professionnel

Présentation d'un mémoire sur les musiques actuelles amplifiées / chanson (*la forme reste libre*)

Validation de l'expérience de l'élève (scénique, professionnelle, communication, notions des métiers liés aux musiques actuelles amplifiées / chanson...)